



Annexe 5 Dossier Unique d'inscription Accueils de Loisirs Vacances Automne 2025



Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs à Chartres durant ces vacances, vous devez retourner **cette fiche d'inscription accompagnée obligatoirement du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU et carte bancaire) au siège des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28110 Lucé ou la déposer au Pôle Administratif, Place des Halles 28000 Chartres les mercredis (9h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00).

- **Si votre enfant a fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2025, la fiche santé et les vaccins devraient être renseignés, il n'est donc pas utile de nous les fournir à nouveau.
- **Si votre enfant n'a pas fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2025, il est obligatoire de remplir la fiche santé (*disponible sur le site internet des PEP28*) et de joindre les vaccins de l'enfant concerné.

Toute inscription sans règlement ou sans les documents demandés ne pourra être prise en compte.

Titulaire de l'autorité parentale ①	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Enfant	Nom	Prénom
	Date de naissance : / /	

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 1	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	LES CYTISES	JULES FERRY	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> JULES FERRY			
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
Lundi 20 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Forfait semaine obligatoire
Mardi 21 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 22 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 23 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 24 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Information repas	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez :)		

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 2	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	LES CYTISES	JULES FERRY	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> JULES FERRY			
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
Lundi 27 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Forfait semaine obligatoire
Mardi 28 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 29 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 30 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 31 octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Information repas	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez :)		

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A _____, le ____/____/____ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
LES CYTISES : 31 rue de Huysmans	RECHEVRES : 31 rue de Huysmans
JULES FERRY : 36 rue de Villaines	JULES FERRY : 36 rue de Villaines
PAULINE KERGOMARD : 2 rue Florent d'Illiers Seul ce lieu propose des accueils en demi-journée pour les maternels	JACQUES PREVERT : 2 rue Florent d'Illiers

TARIF VACANCES		Tarif minimum	Tarif maximum	Garderie 18h-18h30
Enfants chartrains	Journée avec repas	4.93 €	21.08 €	Forfait 3.50 € /semaine
	Demi-journée sans repas	1.59 €	6.17 €	
Enfants non chartrains	Journée avec repas	Tarif unique : 26.67 €		
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 7.86 €		



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances »
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances »

CALCUL DE MON TARIF						
= Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de jours						
Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de jours	Déduction des 10% (Famille de 3 enfants)	Garderie 18h 18h30	Total
En journée		X 1.53 %		€	€	€ Pour la période
En demi-journée (sans repas)		X 0.41 %		€	€	€ Pour la période
MONTANT TOTAL						€

*** Calcul du Quotient Familial :**

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), _____ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document

- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)

- M'engage à signaler tout changement de situation

- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2025/2026

- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)

- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants

- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À _____, le ____/____/____

Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale